

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUITS EN FEUILLES

Version: 30I

Date de révision: 12/11/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PRODUITS EN FEUILLES
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Etanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121
F-67025 STRASBOURG CEDEX
France
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
NUMERO D'URGENCE : + 44 (0)1 235 239 670

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Éléments d'étiquetage (R - S):
2. 3. 1. Symbole(s): Aucun selon le règlement et directive (CE) n° 1907/2006 - 1999/45 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. 2. Phrase(s) R: Aucune selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1999/45 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. 3. Phrase(s) S: Aucune selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1999/45 avec leurs modifications et adaptations.
2. 4. Dangers principaux: Éviter également l'inhalation de poussières, particules et fumées lors du traitement de surfaces revêtues de cette préparation par sablage à sec ou par opération à chaud (soudure, brasage, coupage..).
2. 5. Autres dangers: Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: membranes bitumineuses
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 - 67/548 avec leurs modifications et adaptations.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: En cas d'inhalation de fumées : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: En cas de brûlures lors de la mise en oeuvre au chalumeau :
Ne jamais enlever le bitume de la peau. Refroidir à l'eau.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de projection lors de la mise en oeuvre au chalumeau :
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: Non applicable.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
4. 2. 1. Inhalation: Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Le liquide chaud peut causer de graves brûlures cutanées.(100 à 200 °C)
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Le liquide chaud peut causer de graves brûlures cutanées.(100 à 200 °C)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUITS EN FEUILLES

Version: 30I

Date de révision: 12/11/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. 2. 4. Ingestion: Non applicable.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), poudre, eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: solide de formes variables
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: En cas d'incendie, utiliser: Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Non applicable.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Observer les réglementations de la protection du travail.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: /
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): /

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Fumées de bitume :
VME : 5 mg/m³
Vapeurs d'hydrogène sulfuré :
VME : 7 mg/m³ (5ppm)
VLE : 14 mg/m³ (10 ppm)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUITS EN FEUILLES

Version: 30I

Date de révision: 12/11/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Éviter également l'inhalation de poussières, particules et fumées lors du traitement de surfaces revêtues de cette préparation par sablage à sec ou par opération à chaud (soudure, brasage, coupage..).
8. 2. 2. Protection des mains: Lors de la mise en oeuvre au chalumeau : gants de protection contre la chaleur
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Lors de la mise en oeuvre au chalumeau : vêtement complet résistant au feu, chaussures de sécurité
8. 2. 4. Protection des yeux: Lors de la mise en oeuvre au chalumeau : Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: solide visqueux (à 150 °C)
9. 1. 2. Couleur: noir
9. 1. 3. Odeur: aucune hydrocarbure (à 150 °C)
9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: > à 250 °C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): solide de formes variables
9. 1. 9. Masse volumique apparente: 950 - 1500 kg/m³ - 20 °C
9. 1. 10. Viscosité: solide
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité: Non applicable.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique: Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: /
10. 4. Conditions à éviter: Chauffage prolongé à des températures au-dessus de 200 °C
10. 5. Matières incompatibles: /
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène. Les fumées émises à partir du produit chauffé sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Les symptômes d'une surexposition sont : maux de tête, fatigue, insomnie, irritabilité, problèmes gastro-intestinaux et la perte d'odorat.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Non déterminé.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUITS EN FEUILLES

Version: 30I

Date de révision: 12/11/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.
11. 3. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Risque d'atteinte pulmonaire lors d'une inhalation répétée ou prolongée de concentrations élevées.(> VME / VLE)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Non déterminé.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Non déterminé.
12. 7. Information(s) générale(s):	solide de formes variables

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	non réglementé
14. 2. Numéro ONU:	Non applicable.
14. 6. Dangers pour l'environnement:	/
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	/
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	/

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 453 - 2010 Règlement CE 790 - 2009 Règlement CE 1272 - 2008 Règlement CE 1907 - 2006 Décision n°1348/2008/CE
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	/

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUITS EN FEUILLES

Version: 30I

Date de révision: 12/11/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

16. 4. 1. Date de la première édition: 04/12/2002
16. 4. 2. Date de la révision précédente: 16/02/2012
16. 4. 3. Date de révision: 12/11/2013
16. 4. 4. Version: 30I
16. 5. Réalisé par: SOPREMA (mkulinicz@soprema.fr)

